Journal Suisse de la Pêche

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Des bateaux de pêche sans pesticides !

La Fédération Suisse de Pêche salue la responsabilité personnelle

Tout le monde peut contribuer à la réduction des pesticides. Même les pêcheurs avec leurs bateaux. La Fédération Suisse de Pêche (FSP) soutient l'abandon des peintures pour bateaux contenant des pesticides et leur remplacement par un antifouling compatible avec la nature.

Qu'est-ce que l'antifouling ? Il s'agit d'une peinture qui protège les surfaces immergées contre les organismes envahissants tels que les algues, le limon et les moules – en d'autres termes, tout ce qui peut persister sous l'eau pendant une longue durée. Les surfaces non protégées sont rapidement envahies par ces organismes, qui peuvent être enlevés à la main, avec un nettoyeur à haute pression ou avec une ponceuse. Sur les embarcations, y compris les bateaux de pêche, leur accumulation entraîne une perte de vitesse et une augmentation de la consommation de carburant.

Pas seulement mauvais pour les poissons

L'antifouling conventionnel contient des biocides qui tuent les organismes qui s'accumulent, ou empêchent leur croissance et leur implantation. Ils sont appliqués directement sur la surface du bateau. Ainsi, des toxines nocives pour l'environnement sont continuellement libérées dans les eaux où vivent nos précieux poissons, même à l'insu des pêcheurs. Malheureusement, on peut supposer que ces substances actives, même si elles n'adhèrent plus au bateau, influencent indirectement les populations de poissons car elles tuent les algues ou leur propre nourriture. De plus, les milieux aquatiques sont également des réserves d'eau potable et les biocides n'y ont pas leur place.

Passer de peintures pour bateaux contenant des pesticides à des antifoulings compatibles avec la nature. Une grande contribution à la réduction des pesticides.

Des alternatives existent ...

La bonne nouvelle : il existe des alternatives sans biocides ! Par exemple, les revêtements anti-adhérents. Ici, la croissance n'est pas empêchée par une substance toxique, mais repose sur un principe physique : la tension superficielle des silicones, des cires et du téflon est très faible et les organismes indésirables ne peuvent s'y installer. Inconvénients : comme tous les nouveaux développements, certains silicones sont encore relativement chers et ne peuvent pas être appliqués par l'usager.

... ou plus faciles et moins chères !

Une protection anti-salissures par nettoyage est plus simple. Cela demande un peu d'investissement, mais c'est plus respectueux de l'environnement et la plupart du temps moins cher. Un petit calcul le montre : une couche d'antifouling classique coûte environ 1'000 CHF tous les deux ou trois ans pour des bateaux de pêche plutôt petits. Si vous n'avez pas de remorque, vous pouvez soulever le bateau à l'aide d'une grue portuaire, qui est disponible sur presque tous les plans d'eau, et le nettoyer à l'aide d'un système à haute pression. Cela coûte environ 70 francs. Ainsi, durant le même laps de temps, le propriétaire du bateau pourra nettoyer parfaitement son bateau une bonne quinzaine de fois. A cette occasion, il est aussi possible d'inspecter la zone immergée pour détecter les dommages. Attention : la peinture antifouling classique ne protège pas contre l'osmose et les cloques.

Souvenez-vous en la prochaine fois !

Pour le bien de nos eaux, il est en tous cas toujours utile de demander au constructeur de bateaux ou au chantier naval quelles sont les alternatives aux peintures contenant des biocides qui sont disponibles.

Thomas Schläppi

Les moules menacent nos poissons

L'OFEV et la FSP mettent en garde contre la propagation de la moule Quagga.

La moule Quagga n'a pas sa place dans nos eaux. Originaire de la région de la mer Noire, elle se répand de plus en plus en Suisse depuis 2015. Elle porte atteinte à la pêche, à l'écologie et aux infrastructures publiques. L'OFEV, les cantons et les pêcheurs de la FSP appellent à l'action.

Il faut empêcher la propagation de la moule Quagga envahissante – c'est le message très clair de l'Office Fédéral de l'Environnement OFEV. La Fédération Suisse de Pêche (FSP) soutient cette volonté.

Déjà présente dans quatre lacs

La moule Quagga cause de grands dégâts. Sa présence en Suisse dans les lacs de Constance, Genève, Neuchâtel et Bienne est actuellement confirmée. Comme les huîtres, les moules Quagga sont collées sur le fond, mais leurs larves nagent librement et peuvent se déplacer grâce à leur pied. Elles se reproduisent toute l'année et rapidement à partir d'une température d'eau de 5 degrés – même avec un apport en nutriments plus faible.

Des tuyaux bouchés par des moules

Les dommages causés aux infrastructures sont considérables. En effet, la moule Quagga peut se fixer à une profondeur de 100 mètres. Elle obstrue les tuyaux et les filtres des systèmes d'eau potable et de refroidissement des centrales hydroélectriques, et endommage les installations portuaires. Au lac de Constance, les fournisseurs d'eau prévoient des coûts pouvant atteindre un demi-milliard d'euros pour réparer les dégâts et procéder à des adaptations techniques des installations.

Préjudices envers la pêche

Cette espèce non-indigène pose également un problème pour les pêcheurs professionnels mais aussi aux amateurs: les moules Quagga filtrent l'eau. Lorsqu'elles sont présentes en grand nombre, elles extraient de grandes quantités de phytoplancton d'un milieu aquatique ce qui modifie la disponibilité en nourriture pour le zooplancton. Celui-ci servant à son tour de nutriment important pour les poissons, ces derniers ont moins de nourriture à leur disposition. Cela entraîne un préjudice économique pour la pêche commerciale et la pêche amateur, car les quotas de capture diminuent. La moule est un concurrent pour de nombreuses espèces indigènes et donc une menace pour l'équilibre écologique. Cette moule Quagga est également nuisible aux loisirs et au tourisme car elle colonise les secteurs d'eau peu profonde et cause des dommages aux bateaux.

Les voyants sont au rouge

Des exemples de l'étranger nous montrent qu'une fois qu'elle a colonisé un milieu aquatique, elle ne peut être éradiquée et cela provoque des coûts permanents pour la limitation des dégâts. Selon l'Office Fédéral de l'Environnement (voir encadré), pour avoir une chance d'arrêter la propagation de la moule Quagga et de prévenir de nouvelles introductions, une action rapide est nécessaire. Cela devrait commencer immédiatement, avant la saison de la navigation de plaisance.

Cibler les bateaux de plaisance

La Suisse concentre ses mesures sur les bateaux de plaisance, car on peut supposer qu'ils sont le plus fort vecteur de translocation entre les eaux navigables intérieures. Les bateaux qui restent dans l'eau pendant plusieurs semaines et qui sont transportés vers d'autres milieux aquatiques présentent le plus grand risque. La directive de nettoyer et de sécher les bateaux et les équipements est une mesure immédiatement efficace.

Kurt Bischof

Des concepts cantonaux nécessaires

L'OFEV recommande aux offices cantonaux d'élaborer un concept d'information et de sensibilisation. C'est la seule façon d'informer les acteurs concernés tels que les utilisateurs de bateaux, les pêcheurs et les amateurs de sports nautiques sur le problème et de les sensibiliser aux mesures. Il est recommandé d'examiner les questions suivantes:

1. Quelles eaux sont déjà infestées par la moule Quagga?
2. Quelles sont les eaux qui méritent particulièrement d'être protégées?
3. Quelles sont les eaux qu'il est plus facile de garder libres en raison de leurs conditions locales?

Compte tenu de l'urgence de la question, l'accent sera mis dans un premier temps sur les eaux relevant de ces trois catégories. *Bi.*

La moule Quagga se multiplie rapidement et cause de grands dégâts aux poissons et à la pêche.

Foto: zvg

La pêche à nouveau "bridée"...

La FSP observe la réorganisation de l'OFEV avec méfiance

Une fois de plus, le secteur de la pêche de l'Office Fédéral de l'Environnement OFEV doit restreindre ses activités. La réorganisation à compter du 1er mai 2020 soulève un certain nombre de questions et d'incertitudes du point de vue de la pêche. La Fédération Suisse observera les effets sur la pêche et les poissons avec esprit critique.

L'ancienne division "Espèces, écosystèmes et paysages" sera rebaptisée "Division de la biodiversité et des paysages" (B&P). À l'avenir, elle se concentrera sur la biodiversité et les aspects liés au paysage. La FSP s'étonne que dans cette division, la section "Habitat aquatique" (qui comprend le secteur de la pêche) jusqu'alors sous la direction d'Andi Knutti, soit la seule qui soit dissoute. En effet, la biodiversité aquatique qui s'y trouvait est considérée comme particulièrement menacée. La gestion des prédateurs restera dans la "nouvelle" division B&P. Cela comporte des dangers. Le transfert de la pêche vers une autre division rend plus difficiles les discussions et les solutions pragmatiques en matière de gestion des prédateurs.

La division "Eaux" comme pivot

La nouvelle section "Force hydraulique – assainissements" de la division "Eaux" combinera à l'avenir toutes les tâches relatives à la l'assainissement de l'hydroélectricité: du régime de charriage aux éclusées jusqu'à la migration piscicole. La section "Revitalisation" deviendra la section "Revitalisation et pêche" et intégrera les thèmes de la pêche et des poissons. Trois membres du personnel de la section "Habitat aquatique" dissoute (Andi Knutti, Daniel Hefti et Diego Dagani) y seront affectés.

Et la pêche?

La pêche se voit à nouveau réduite au sein de l'OFEV. Selon la position officielle de l'Office, la restructuration actuelle vise à améliorer les interfaces entre les domaines de travail internes. Il reste cependant à savoir si cela s'applique également à la pêche. Le fait est que seul le "secteur Pêche" est dissout et que ses tâches seront à l'avenir réparties au sein de 4 sections et dans 2 divisions. Il reste à prouver si cela permettra de maintenir le travail dans le domaine de l'habitat aquatique, essentiel du point de vue de la FSP, et qui était jusqu'à présent très orienté vers l'écologie, sous la direction d'Andi Knutti, ou si d'autres compromis seront faits dans le sens de la rentabilité économique. Pour la FSP, il est d'une importance capitale que les poissons continuent à être au centre de l'attention, notamment pour le rétablissement du franchissement piscicole, que de bons projets soient financés et que des solutions soient activement recherchées aussi pour la migration vers l'aval.

Le bâtiment principal de l'OFEV à Ittigen près de Berne

Aussi des signaux positifs

La division Eaux regroupe désormais presque tous les thèmes liés à la pêche, et c'est un signal positif pour cette dernière. Toutefois, la FSP lie également cette situation à l'espoir que la pêche conservera son statut élevé et sera soutenue en conséquence par l'OFEV. Notamment dans le cas de la pêche professionnelle, l'Office est activement appelé à apporter sa contribution pour assurer l'avenir de cette profession traditionnelle. L'objectif, tout aussi important pour la Confédération que pour la FSP, doit être que le poisson issu des eaux suisses soit maintenu comme une denrée alimentaire précieuse pour le marché.

Philipp Sicher

L'AD est reportée

L'Assemblée des Délégués de la FSP était prévue les **13 et 14 juin 2020**. A cet effet, nos amis tessinois de la FTAP ont préparé un programme d'accompagnement attrayant. En concertation avec la fédération cantonale du Tessin et son comité d'organisation, le bureau directeur de la FSP a décidé que l'Assemblée des Délégués, y compris le programme d'accompagnement prévu, serait reportée en **2021** au Tessin. Pour l'année 2020, une Assemblée des Délégués simple et raccourcie se tiendra probablement en automne dans un lieu central en Suisse. La date, le lieu et les documents suivront en temps utile.

Bi.

Impressum

Fédération Suisse de Pêche
Rédaction/Production: Kurt Bischof
Case postale 141, 6281 Hochdorf
kurt.bischof@bischofmeier.ch
Téléphone 041 914 70 10

www.sfv-fsp.ch